

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

N° 25-61

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'état des emplois permanents 2025 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2025 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son articles L.313-1 ;

VU le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

CONSIDERANT que l'agent, en charge de l'accueil et du secrétariat de direction au sein du service administratif, actuellement sur le grade d'adjoint administratif vient de réussir l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

CONSIDERANT que les missions de l'intéressée correspondent, d'ores et déjà, à un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

CONSIDERANT en outre que l'agent concerné donne entière satisfaction ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures de service hebdomadaire,

modifie

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

précise

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent seront fixés par la réglementation pour le cadre d'emploi concerné et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2025,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

La secrétaire de séance,


Sandrine HIMBERT



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer**DE-25-61**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-40-32.00 (MI264141009)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-61-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION GENERALE - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-61 RH AG CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date **29/09/25** à **11:40**

Par **SEGUIN Muriel**

Transmis

Date **29/09/25** à **11:40**

Par **SEGUIN Muriel**

Accusé de réception

Date **29/09/25** à **11:46**